



Commune de
Val-de-Ruz

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES (PFT) 2026-2028

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 - TH 707980

Auteur : Conseil communal

Date : 27.11.2024



Table des matières

1.	Résumé.....	3
2.	Vision basse.....	3
2.1.	Constat général	3
2.2.	Hypothèses de la vision basse sur les facteurs spécifiques.....	4
3.	Vision haute.....	6
3.1.	Constat général	6
3.2.	Hypothèses de la vision haute sur les facteurs spécifiques.....	7
3.3.	PFT selon la classification fonctionnelle	8
3.4.	PFT des investissements.....	9
3.5.	Indicateurs.....	10
4.	Conclusion	10

Liste des tableaux

Tableau 1 - Compte de résultats à 3 niveaux, vision basse.....	4
Tableau 2 - Compte de résultats à 3 niveaux, vision haute	6
Tableau 3 - Compte des investissements nets du PA et du PF	9
Tableau 4 - Compte des investissements, répartition PA-PF	10
Tableau 5 - Indicateurs, vision basse	10

Liste des abréviations principales

Abréviation	Signification	Abréviation	Signification
<i>EP</i>	<i>Eau potable</i>	<i>PA</i>	<i>Patrimoine administratif</i>
<i>EU</i>	<i>Eaux usées</i>	<i>PF</i>	<i>Patrimoine financier</i>
<i>IPC</i>	<i>Indice des prix à la consommation</i>	<i>PFT</i>	<i>Plan financier et des tâches</i>
<i>LFinEC</i>	<i>Loi sur les finances de l'État et des</i>	<i>STEP</i>	<i>Station d'épuration</i>



Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

L'établissement d'un plan financier et des tâches (PFT) est un exercice difficile et le degré de certitude est aléatoire. Le Conseil communal en est conscient. Il a pris l'option de présenter au Conseil général une fourchette entre une évolution financière sans réels enjeux ni investissements conséquents et une évolution dans laquelle l'ensemble des projets d'investissements se réalisent, avec l'hypothèse que les charges d'exploitation suivent les fluctuations constatées ces dernières années.

Le plan de législature 2024-2028 est en cours d'élaboration et ne peut pas encore être reflété de manière exhaustive dans le PFT qui vous est présenté. Ce dernier est simplifié par rapport au précédent dans la mesure où les versions « optimiste », « médiane » et « pessimiste » ont été abandonnées au profit de visions haute et basse. La réalité attendue se situe quelque part entre elles. Cette présentation fait que le Conseil communal renonce à émettre une hypothèse plus précise.

En outre, le Conseil communal a décidé de prendre en considération les deux initiatives en cours de traitement dans la variante haute, à savoir celle relative à l'introduction de la gratuité des infrastructures communales pour les juniors des associations locales afin de soutenir la formation de la relève dans la commune et celle relative à la correction des lacunes des transports publics.

Enfin, l'approche des prévisions par hypothèses à partir de cinq facteurs d'importance persiste dans l'approche du PFT 2026-2028. C'est le seul élément que le Conseil communal conserve par rapport au précédent. Ces cinq facteurs sont :

- salaires, charges sociales, frais ;
- revenus fiscaux ;
- revenus de la péréquation financière ;
- énergie ;
- coût des matières.

2. Vision basse

2.1. Constat général

La vision basse du PFT 2026-2028 (tableau 1) prévoit un bénéfice budgétaire constant sur les trois exercices. Cette situation se base sur des charges en augmentation limitées, des investissements respectant le frein à l'endettement et une évolution fiscale suivant la tendance entamée dès le budget 2024.

Selon cette variante, les deux initiatives évoquées en introduction ne sont pas mises en œuvre. La situation géopolitique actuelle et sa dégradation possible ces prochaines années n'est pas prise en compte.



Plan financier et des tâches (PFT) 2026-2028

Rapport au Conseil général

PLAN FINANCIER DE LA COMMUNE 2026-2028		Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	PFT 2026 Vision basse	PFT 2027 Vision basse	PFT 2028 Vision basse
CHARGES D'EXPLOITATION		85'091'850	87'789'194	90'857'881	93'878'377	93'796'817	94'351'465	94'464'897
30	Charges de personnel	37'496'590	38'682'090	39'878'899	42'533'846	42'533'846	42'947'501	42'947'501
31	Charges de biens, de services et d'exploitation	18'331'209	20'024'101	21'389'157	21'370'962	21'351'472	21'372'037	21'367'656
33	Amortissement du patrimoine administratif	7'486'294	7'263'482	7'307'000	7'450'000	7'411'000	7'621'000	7'831'000
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'620'706	822'151	542'523	485'485	485'485	485'485	485'485
36	Charges de transfert	16'322'391	17'122'986	17'644'374	17'802'157	17'779'087	17'689'515	17'597'328
37	Subventions à redistribuer	691'778	641'860	665'000	667'500	667'500	667'500	667'500
39	Imputations internes	3'142'883	3'232'524	3'430'928	3'568'428	3'568'428	3'568'428	3'568'428
REVENUS D'EXPLOITATION		-83'448'381	-85'165'987	-88'997'856	-90'997'615	-90'499'444	-91'524'792	-92'455'792
40	Revenus fiscaux	-42'745'345	-44'549'311	-44'551'000	-45'767'500	-46'633'540	-47'516'901	-48'417'929
42	Taxes	-15'895'099	-14'781'962	-15'228'050	-15'523'650	-15'552'951	-15'582'335	-15'611'804
43	Revenus divers	-179'416	-202'573	-111'000	-118'000	-118'000	-118'000	-118'000
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1'619'875	-1'398'009	-2'956'258	-1'786'058	-1'786'058	-1'786'058	-1'786'058
46	Revenus de transfert	-19'173'985	-20'359'747	-22'055'620	-23'566'479	-22'172'967	-22'285'570	-22'286'073
47	Subventions à redistribuer	-691'778	-641'860	-665'000	-667'500	-667'500	-667'500	-667'500
49	Imputations internes	-3'142'883	-3'232'524	-3'430'928	-3'568'428	-3'568'428	-3'568'428	-3'568'428
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		1'643'469	2'623'208	1'860'025	2'880'762	3'297'373	2'826'673	2'009'106
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS		-2'380'720	-2'413'827	-2'597'114	-2'849'918	-2'678'802	-2'714'388	-2'754'609
34	Charges financières	2'921'868	3'459'523	2'724'950	2'904'215	2'920'915	2'929'349	2'933'586
44	Revenus financiers	-5'302'587	-5'873'350	-5'322'064	-5'754'133	-5'599'717	-5'643'736	-5'688'196
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		-737'251	209'381	-737'089	30'844	618'572	112'285	-745'503
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		-742'826	-1'660'811	735'069	-1'039'906	-1'514'906	-1'514'906	-1'514'906
38	Charges extraordinaires	1'451'798	244'927	2'649'700	850'000	355'000	355'000	355'000
48	Revenus extraordinaires de concessions	-2'194'623	-1'905'738	-1'914'631	-1'889'906	-1'869'906	-1'869'906	-1'869'906
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTATS		-1'480'076	-1'451'430	-2'020	-1'009'062	-896'334	-1'402'621	-2'260'409

Tableau 1 - Compte de résultats à 3 niveaux, vision basse

2.2. Hypothèses de la vision basse sur les facteurs spécifiques

L'évolution des coûts est systématiquement calculée par rapport à l'année précédente. En conséquence, une évolution en 2026 est calculée d'après les chiffres du budget 2025 et ainsi de suite.

2.2.1 Salaires, charges sociales, frais

Dans la vision basse, la politique salariale fixe une augmentation d'un échelon tous les deux ans. Cette politique est accompagnée d'un financement des formations dans le cadre du développement des compétences professionnelles pour garder le personnel en son sein et rester un employeur attractif. Un échelon étant inscrit au budget 2025, c'est en 2027 que le prochain devrait être attribué et faire évoluer les salaires et charges sociales de 1% (moyenne d'un échelon supplémentaire). Dans l'optique d'une stabilité économique, que la vision basse implique, les variations de l'indice national des prix à la consommation (IPC) sont moindres et ne sont pas prises en considération.

Les frais pris en compte sont notamment la formation, les frais divers et de déplacements. La version optimiste veut que ces frais restent stables.



2.2.2 Revenus fiscaux

Dans la vision basse du Conseil communal, les revenus fiscaux évoluent positivement de 2% par année. Ce taux est un peu inférieur à l'augmentation entre les comptes 2023 et le budget 2025 (2.7%). La situation des contribuables étant stable, les actes de défaut de biens, remises et non-valeurs diminuent de 1% par an.

2.2.3 Revenus de la péréquation financière

Les charges et revenus de la péréquation financière sont fixés par le Conseil d'État lors de l'établissement du budget. Le Conseil communal reprend donc ces montants sans aucune adaptation.

2.2.4 Énergie

Le Conseil communal estime que les augmentations des prix de l'énergie se stabilisent et évoluent faiblement ces prochaines années. Il précise que pour les gros consommateurs que sont la station d'épuration (STEP) et le collège de La Fontenelle, entre autres, un contrat est conclu pour plusieurs années et empêche les variations durant cette période.

2.2.5 Coût des matières

Le Conseil communal postule que le coût des matières suit celui des énergies. En conséquence, il prévoit une stabilité des prix.

2.2.6 Autres hypothèses

Les autres hypothèses fixées dans le cadre du PFT 2026-2028 sont expliquées brièvement ci-après. Tout d'abord, la facture sociale est calculée par le Canton et les charges communiquées pour les années 2026 à 2028 en parallèle à celles du budget 2025. Selon cette projection, l'État prévoit une baisse annuelle sur les trois ans, d'environ 0.33% en 2026, 0.80% en 2027 et 0.83% en 2028.

Les intérêts de la dette sont également analysés. La période des taux 0% est révolue, les nouveaux emprunts se négocient entre 1.00% et 1.50% au moment de la rédaction du présent rapport. Selon notre plate-forme de référence, les taux oscillent entre 0.70% à deux ans et 0.80% à 20 ans, à quoi il faut ajouter une marge qui varie entre 0.50% et 0.90%. Sur cette base, il est imaginé que les prêteurs négocient un taux de 1.20% à 1.70%. Comme le montant moyen des renouvellements annuels avoisine CHF 10 millions et que les anciens emprunts chers sont presque tous remboursés, l'estimation du budget 2025 peut rester celle du PFT.

Un autre poste important à analyser est celui des amortissements. Dans une vision basse, les investissements sont limités au strict minimum. Le Conseil communal entend par strict minimum l'enveloppe respectant le degré d'autofinancement de 70%, ce qui correspond à CHF 7'000'000 en restant prudent. Ce montant amorti à un taux moyen de 3%, la vision basse table sur une augmentation annuelle des amortissements de CHF 210'000 par an.

Enfin, les loyers sont augmentés annuellement de 1% et les taxes de 0.25%.



3. Vision haute

3.1. Constat général

La vision haute du PFT 2026-2028 (tableau 2) prévoit une dégradation importante du compte de résultats. Comme cela est mentionné en introduction, la vision haute part du principe que l'ensemble des charges suit une progression conséquente et que l'ensemble des investissements est réalisé. Le déficit qui en résulte, proche des limites fixées dans notre règlement sur les finances, est également dû à la prise en compte des deux initiatives énumérées en introduction. À ce stade, et sans analyse précise, la gratuité des infrastructures augmentera le groupe 36 de CHF 150'000 dès 2027. L'initiative pour corriger les lacunes des transports publics est prise en compte par des coûts supplémentaires de l'ordre de CHF 5 millions par année dès 2027, tout en sachant que selon la première prise de position du service cantonal des transports, les charges imputables à notre Commune pourraient être encore plus élevées.

PLAN FINANCIER DE LA COMMUNE 2025-2027		Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	PFT 2026 Vision haute	PFT 2027 Vision haute	PFT 2028 Vision haute
CHARGES D'EXPLOITATION		85'091'850	87'789'194	90'857'881	93'878'377	96'596'976	103'097'466	103'982'697
30	Charges de personnel	37'496'590	38'682'090	39'878'899	42'533'846	43'904'385	44'760'156	45'633'022
31	Charges de biens, de services et d'exploitation	18'331'209	20'024'101	21'389'157	21'370'962	21'766'221	22'006'956	22'225'277
33	Amortissement du patrimoine administratif	7'486'294	7'263'482	7'307'000	7'450'000	8'246'000	8'572'000	8'482'000
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1'620'706	822'151	542'523	485'485	485'485	485'485	485'485
36	Charges de transfert	16'322'391	17'122'986	17'644'374	17'802'157	17'958'958	23'036'942	22'920'986
37	Subventions à redistribuer	691'778	641'860	665'000	667'500	667'500	667'500	667'500
39	Imputations internes	3'142'883	3'232'524	3'430'928	3'568'428	3'568'428	3'568'428	3'568'428
REVENUS D'EXPLOITATION		-83'448'381	-85'165'987	-88'997'856	-90'997'615	-90'141'055	-90'583'875	-91'032'442
40	Revenus fiscaux	-42'745'345	-44'549'311	-44'551'000	-45'767'500	-45'984'010	-46'201'603	-46'420'283
42	Taxes	-15'895'099	-14'781'962	-15'228'050	-15'523'650	-15'620'388	-15'616'927	-15'613'552
43	Revenus divers	-179'416	-202'573	-111'000	-118'000	-118'000	-118'000	-118'000
45	Prélèvements sur les fonds et financements	-1'619'875	-1'398'009	-2'956'258	-1'786'058	-1'786'058	-1'786'058	-1'786'058
46	Revenus de transfert	-19'173'985	-20'359'747	-22'055'620	-23'566'479	-22'396'671	-22'625'359	-22'858'621
47	Subventions à redistribuer	-691'778	-641'860	-665'000	-667'500	-667'500	-667'500	-667'500
49	Imputations internes	-3'142'883	-3'232'524	-3'430'928	-3'568'428	-3'568'428	-3'568'428	-3'568'428
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		1'643'469	2'623'208	1'860'025	2'880'762	6'455'920	12'513'591	12'950'255
RÉSULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS		-2'380'720	-2'413'827	-2'597'114	-2'849'918	-2'622'431	-2'592'484	-2'566'373
34	Charges financières	2'921'868	3'459'523	2'724'950	2'904'215	2'938'061	2'972'370	3'002'848
44	Revenus financiers	-5'302'587	-5'873'350	-5'322'064	-5'754'133	-5'560'491	-5'564'854	-5'569'221
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		-737'251	209'381	-737'089	30'844	3'833'490	9'921'107	10'383'883
RÉSULTAT EXTRAORDINAIRE		-742'826	-1'660'811	735'069	-1'039'906	-1'514'906	-1'514'906	-1'514'906
38	Charges extraordinaires	1'451'798	244'927	2'649'700	850'000	355'000	355'000	355'000
48	Revenus extraordinaires de concessions	-2'194'623	-1'905'738	-1'914'631	-1'889'906	-1'869'906	-1'869'906	-1'869'906
RÉSULTAT DU COMPTE DE RÉSULTATS		-1'480'076	-1'451'430	-2'020	-1'009'062	2'318'584	8'406'201	8'868'977

Tableau 2 - Compte de résultats à 3 niveaux, vision haute



3.2. Hypothèses de la vision haute sur les facteurs spécifiques

3.2.1 Salaires, charges sociales, frais

Dans la vision haute, la politique salariale table sur l'octroi à l'ensemble du personnel d'un échelon chaque année. Cette politique continue d'être accompagnée d'un financement des formations dans le cadre du développement professionnel pour conserver les compétences au sein de la Commune et rester un employeur attractif. La stabilité économique n'est pas assurée et la variation de l'IPC avoisine 1%. En conséquence, l'augmentation salariale est estimée à 2% chaque année.

Les frais pris en considération sont notamment la formation, les frais divers et de déplacements qui augmentent de 0.20% annuellement.

3.2.2 Revenus fiscaux

Dans sa vision haute, le Conseil communal postule une légère baisse des revenus fiscaux, compensée par l'évolution de la population, ce qui autorise la prévision d'une évolution positive de 0.50% annuellement. Ce scénario prévoit une dégradation de la situation financière de certains contribuables, provoquant une augmentation des actes de défaut de biens, remises et non-valeurs de 2.50% par an.

3.2.3 Revenus de la péréquation financière

Comme expliqué au point 2.2.3, le Conseil communal conserve l'évolution proposée par le Canton. Il est impossible d'estimer les variations de ces positions vu la complexité des calculs.

3.2.4 Énergie

Même si la tendance est à la stabilisation des coûts et malgré des baisses annoncées, la vision haute du Conseil communal imagine une hausse des prix de l'énergie de l'ordre de 1% par an.

3.2.5 Coût des matières

Comme pour la vision basse, le Conseil communal postule que l'évolution du coût des matières réagit comme celle de l'énergie. En conséquence il prévoit une augmentation de 1% annuellement.

3.2.6 Autres hypothèses

Les autres hypothèses fixées dans le cadre du PFT 2026-2028 sont expliquées brièvement dans ce point. La facture sociale est calculée par le Canton et les charges communiquées pour les années 2026 à 2028 sont conservées, la projection étant détaillée au point 2.2.6 ci-avant.

Les intérêts de la dette sont ajustés à raison de 0.50% d'augmentation annuelle, le Conseil communal imaginant une détérioration du marché des capitaux.

Considérant qu'il est urgent de rattraper le retard accumulé ces dernières décennies, le Conseil communal veut investir massivement en proposant de surseoir aux limites du frein à l'endettement. Ces investissements estimés à CHF 16.3 millions en 2027 et CHF 6.4 millions en 2028, en plus des CHF 34.7 millions prévus en 2026 font exploser les amortissements. Le Conseil communal est conscient que cette politique aura un impact négatif sur l'endettement également.



Parmi les autres groupes de comptes analysés, les loyers sont augmentés annuellement de 0.10%. Les taxes n'évoluent pas et restent au niveau du budget 2025.

3.3. PFT selon la classification fonctionnelle

La loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) laisse aux communes le choix de présenter leur PFT selon la classification fonctionnelle ou par nature. Le règlement des finances communales ne donnant aucune précision, le Conseil communal a déterminé dans son règlement d'exécution du règlement sur les finances communales qu'il devait être présenté comme le compte de résultats à trois niveaux.



3.4. PFT des investissements

Le tableau 3 ci-dessous présente les projets des années 2026 et 2028, avec les montants nets d'investissement.

UA / Lieu	Désignation	PFT 2026 net	PFT 2027 net	PFT 2028 net	Voté	À voter
17 Gérance du patrimoine		14'105'000	2'780'000	400'000		
Cernier	Transformation lourde de l'immeuble Stand 4	850'000	0	0	CC	
Cernier	Création d'une bibliothèque	0	1'500'000			X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Centre sportif, réalisation de vestiaires	500'000	0	0		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Centre sportif, assainissement énergétique	1'100'000	0	0		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Assainissement et extensions du collège du Lynx	6'800'000	250'000	0		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Réaménagements rez-sud (PF), Ch. l'Eplattenier 1	230'000	0	0		X
Val-de-Ruz	Rénovations d'appartements PF – crédit-cadre 2024-2027	400'000	400'000	400'000	CC	
Cernier	Assainissement, transformation, réaffectation (PF) Épervier 4	625'000	0	0	CG	
Cernier	Assainissement, transformation, réaffectation (PA) Épervier 4	1'340'000	0	0	CG	
Fontaines	Rénovation lourde Vue-des-Alpes 2-4	1'500'000	0	0	CC	
Val-de-Ruz	Assainissement énergétique PF – crédit-cadre 2025-2027	630'000	630'000	0		X
Fontaines	Préau du collège	130'000	0	0		X
19 Sécurité		135'000	0	0		
Val-de-Ruz	Subvention de sept cibles électroniques	135'000	0	0		X
21 Accueil parascolaire		100'000	1'000'000	0		
Val-de-Ruz	Crédit-cadre pour la mise en œuvre « une demande une place »	100'000	1'000'000	0	CG	
23 Sports-Loisirs		6'030'000	2'100'000	0		
Engollon	Piscine – Rénovation des bassins et plongeoirs	3'300'000	0	0		X
Engollon	Piscine – Rénovation des bâtiments et infrastructures	2'580'000	0	0		X
Engollon	Piscine – Mise aux normes des accès et parking	0	100'000			X
Fontainemelon	Réalisation d'un terrain de football synthétique	0	2'000'000	0		X
Les Geneveys-sur-Coffrane	Éclairage terrain de football et athlétisme	150'000	0	0		X
25 Travaux publics		4'796'000	3'025'000	1'730'000		
Dombresson	Route de Pertuis, protection contre les éboulements	600'000	0	0		X
Val-de-Ruz	Entretiens lourds des routes – crédit-cadre 2026-2029	1'000'000	1'000'000	1'000'000		X
Val-de-Ruz	Renouvellement du parc véhicules – crédit-cadre 2025-2028	155'000	180'000	130'000		X
Boudevilliers	Réfection carrefour de La Jonchère	270'000	0	0		X
Vilars	Traversée de village	0	900'000	600'000		X
Fenin	Traversée de village	761'000	0	0	CG	
Cernier	Réfection de la rue des Esserts	910'000	945'000	0		X
Cernier	Réfection de la route de la Grand-Combe	1'100'000	0	0		X
27 Eaux		3'790'000	4'080'000	3'770'000		
Fontaines	Mesures contre les inondations par ruissellement	160'000	80'000	0		X
Val-de-Ruz	Entretiens lourds réseau EP - cc 2025-2029	2'360'000	2'480'000	2'250'000	CG	
Val-de-Ruz	Entretiens lourds réseau EU - cc 2025-2029	1'270'000	1'520'000	1'520'000	CG	
28 Environnement		90'000	800'000	400'000		
Val-de-Ruz	Aménagement d'une déchèterie unique	90'000	800'000	400'000		X
29 Aménagement du territoire		70'000	0	0		
Val-de-Ruz	Révision des plans d'alignement	70'000	0	0		X
31 Énergie		5'500'000	2'500'000	100'000		
Val-de-Ruz	Participation au capital-actions Éole-de-Ruz	2'400'000	2'400'000	0		X
Val-de-Ruz	Implantation de bornes électriques de recharge	100'000	100'000	100'000		X
Val-de-Ruz	Augmentation de capital Vivaldis SA	3'000'000	0	0	CG	
34 Tourisme		100'000	0	0		
Val-de-Ruz	Cheminements (passerelles) en bois	100'000	0	0		X
Total général		34'716'000	16'285'000	6'400'000		

Tableau 3 - Compte des investissements nets du PA et du PF



Répartie entre le patrimoine administratif (PA) et le patrimoine financier (PF), la situation est la suivante :

Type de patrimoine	Définition	PFT 2025	PFT 2026	PFT 2027
PA	Investissements nets	30'481'000	15'255'000	6'000'000
PF	Investissements nets	4'235'000	1'030'000	400'000
Total des investissements nets		34'716'000	16'285'000	6'400'000

Tableau 4 - Compte des investissements, répartition PA-PF

3.5. Indicateurs

Le détail des indicateurs et leur signification figurent dans l'annexe 8 du rapport sur le budget 2025. En conséquence, seuls leurs résultats sont reportés ici. Les indicateurs ayant un lien avec le bilan ne sont pas repris puisque les derniers comptes bouclés (dernières données comptables effectives) datent du 31 décembre 2023. Les indicateurs des années 2026 à 2028 sont calculés sur les chiffres de la vision basse uniquement.

Indicateurs	C2022	C2023	B2024	B2025	PFT 2026	PFT 2027	PFT 2028
Degré d'autofinancement	137%	170%	81%	70%	78%	73%	87%
Part de la charge d'intérêts	1.24%	1.22%	1.31%	1.31%	1.35%	1.34%	1.33%
Degré de couverture des revenus déterminants	1.70%	1.63%	0.00%	1.07%	0.10%	0.51%	1.72%
Proportion des investissements	10.42%	6.88%	10.79%	10.90%	7.77%	9.22%	9.37%
Taux d'autofinancement	10.29%	7.38%	6.14%	6.53%	5.35%	6.05%	7.10%
Poids des intérêts passifs	7.11%	8.04%	6.34%	6.57%	6.48%	6.38%	6.27%
Poids des intérêts nets	5.70%	5.27%	5.51%	5.54%	5.06%	5.04%	5.03%

Tableau 5 - Indicateurs, vision basse

4. Conclusion

Le plan financier et des tâches des années 2026 à 2028 a été réalisé par le Conseil communal dans un souci de prudence et d'exhaustivité. Dans toutes les hypothèses, le besoin aigu en investissements au cours des années à venir, notamment dû à une nécessité de rattrapage des insuffisances héritées du passé, est flagrant. Il n'est pas vraisemblable qu'un taux d'autofinancement des investissements au patrimoine administratif de 70%, exigé par la LFinEc, puisse être respecté en 2026. Une dérogation du Conseil général devra certainement être sollicitée en cours de législature.

S'ajoutent à ce constat les investissements auxquels il faudra consentir pour atteindre la neutralité carbone, qui ne sont à ce jour pas encore évalués avec précision. Or, leur concrétisation ne sera possible que sur la base de résultats d'exploitation excédentaires. Pour cette raison, il est impératif pour le Conseil communal de maintenir la rigueur la plus stricte en matière de dépenses, même lorsque les recettes s'avèrent favorables. Ce plan met en évidence la difficulté à concilier équilibre financier et investissements importants.



Plan financier et des tâches (PFT) 2026-2028

Rapport au Conseil général

Le Conseil communal est conscient que les scénarios présentés dans ce rapport comportent des incertitudes et des approximations. La vision à moyen terme des finances communales et les facteurs permettant de viser la stabilité dans les comptes portent eux aussi le fardeau de l'incertitude.

En vous invitant à prendre le présent rapport en considération, le Conseil communal vous prie de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de sa haute considération.

Val-de-Ruz, le 27 novembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

D. Geiser

Le chancelier

P. Godat